



Secteur : DH ATL03 E
Code : FR5312010

Région littorale :

Bretagne

Département littoral :

Finistère

Communes littorales :

Concarneau, Nevez, Tregunc

Superficie :

Superficie du site : 9 853 Ha

Espace marin : 96.7 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures et eaux territoriales françaises
- Domaine public maritime
- Domaine communal
- Conservatoire du littoral
- Propriété privée

Patrimoine naturel remarquable

Espèces d'intérêt communautaire : 44

Dont annexe I : 24

Espèces OSPAR : 1

Principaux usages :

Flottilles de pêche de Concarneau (34 navires côtiers), Tregunc (8 navires côtiers), Riec s/Belon (8), Clohars-Carnoët (8), la Forêt-Fouesnant (7) et St Guénolé (5) pratiquant une pêche polyvalente : filet à poissons à petite maille, casier à crevettes et à gros crustacés, chalut de fond à poissons et langoustine ; activités maritimes et aériennes de service public, pêche de loisir (embarquée, à pied et sous-marine), extraction de matériaux marins, plaisance et nautisme, transport maritime de passagers, clapage

Partenaires pour la gestion du site :

- Etat
- Collectivités territoriales
- Communauté de communes de Concarneau Cornouaille
- Communes
- Conservatoire du Littoral
- Bretagne Vivante – SEPNE
- Station marine de Concarneau
- CEMPAMA-AGROCAMPUS
- Organisations socio-professionnelles représentatives
- Usagers

Directive Oiseaux

DUNES ET COTES DE TREVIGNON



Avec Concarneau et sa ville close, Pont-Aven, la célèbre cité des peintres, et les îles de Glénan qui sont un des hauts-lieux de la plaisance, cette côte Est du quadrilatère Penmarc'h/ Glénan, Trévignon/ Concarneau se trouve au cœur d'une importante région touristique qui repose également sur un patrimoine naturel et paysager remarquable avec de nombreux lochs et étangs arrière-dunaires encadrés par des affleurements de granite qui se prolongent en mer.

Cette proposition de site ne correspond pas à l'extension d'un site pré-existant.

Justification de la proposition de désignation

Le site de Trevignon présente une mosaïque d'habitats et d'aires très intéressantes pour les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire. En effet, ce site se situe en outre dans la zone d'alimentation des oiseaux marins provenant des Glénan.

Plus précisément, les Sternes pierregarin et caugek sont des espèces qui justifient en grande partie cette proposition de site lié au fait que ce soit

une zone de nourrissage, de nidification potentielle (pour les sternes pierregarins) et d'hivernage. En effet, une population de sternes Caugek hiverne en Baie de la Forêt-Fouesnant. Elles sont observées dans l'anse de Penfoullic, devant la plage du Cap Coz, mais aussi dans le chenal du port de Concarneau, dans l'anse de Kersez, et la rivière du Minahouet.

En juillet, les estuaires, les rivières de Pont-L'Abbé, l'Odet, le Moros (entrée du port), Minahouet, Aven et Belon sont de grandes zones de nourrissage pour les adultes. De plus, en fin de saison, les adultes se rapprochent de ces zones avec les jeunes volants induisant ainsi un stationnement important de jeunes sur les rochers, les bateaux, les bouées de mouillage et dans les estuaires.

Parmi les autres espèces d'intérêt communautaire dont il convient de mentionner la présence, il est important de souligner la population de bernaches cravant qui stationnent à marée haute à

Penfoulic et dans l'anse de Saint-Laurent. La population est d'environ 450 individus (comptage du 15 janvier 2008). Depuis plusieurs années, la population monte en février jusqu'à environ 600 individus. A marée basse, la population de bernaches stationne devant la plage de Kerleven. Quelques individus fréquentent également régulièrement l'anse de Pouldohan (Trégunc).

En hiver, l'ensemble du secteur est prospecté par de petites populations de bécasseaux violet présents dès la Pointe de Moustierlin (site limitrophe proposé avec une bonne cinquantaine d'individus observée tout au long de l'hiver). Ensuite de petites populations sont disséminées le long de la côte : sur la corniche de Concarneau, à la Pointe de Trévignon (une dizaine d'individus), entre l'île verte et l'île de Raguènes (5 à 10 individus).

Parmi les nombreuses espèces d'oiseaux côtières présentes, il est intéressant de mentionner le plongeon imbrin, l'eider à duvet, la macreuse noire, le harle huppé, le garrot à œil d'or, le grèbe huppé, le grèbe à cou noir, le grèbe castagneux, le grèbe esclavon, le guillemot de troïl ou encore le pingouin torda.

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Un comité de pilotage mis en place par le Préfet maritime et le Préfet de département réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site dont les organisations socio-professionnelles. Ce comité aura pour rôle de réaliser le document d'objectifs en définissant des préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des espèces animales et milieux marins d'intérêt communautaire concernés.

La désignation d'une zone de Protection Spéciale permettra ainsi une meilleure prise en compte des espèces d'oiseaux et notamment des oiseaux marins. Sur la base du travail déjà réalisé d'inventaires, de concertations, de préconisations et de mesures de gestion par l'opérateur du site d'intérêt communautaire Zone Spéciale de Conservation « Dunes et Etangs de Trévignon », la désignation de ce site permettra de conduire un projet territorial adapté intégrant l'ensemble des acteurs et des activités maritimes.

Afin d'accroître la pertinence de certaines mesures de gestion qui seront proposées, il sera nécessaire que les opérateurs des sites Natura 2000 de Penmarc'h, Glénan et Trévignon travaillent de concert puisque ces trois sites sont jointifs et qu'ils définissent *a minima*, la bonne échelle de travail par rapport au fonctionnement écologique de ce secteur très maritime.

La proposition de site permettra la mise en œuvre d'orientations de gestion appropriées par rapport aux enjeux de conservation tels que :

- Maintien et restauration des populations d'oiseaux en lien avec la préservation des habitats, de leur tranquillité et des ressources.
- Suivi des ressources, notamment dans la zone d'estran
- Suivi de la qualité des eaux par rapport aux activités anthropiques qui peuvent générer des pollutions diffuses, concentrées ou continues : cette politique de l'eau sera intégrée aux orientations du document d'objectifs mais reposera sur d'autres instruments réglementaires que Natura 2000.
- Développement de suivis scientifiques à une échelle pertinente, tant en termes d'espèces qu'en termes de relation espèces/habitats.
- Sensibilisation à une échelle élargie et ciblée de la richesse avifaunistique du territoire, des problématiques associées et des problèmes de dérangement et de partage de l'espace.
- Promotion d'activités et de supports d'information et de sensibilisation respectueuses et durables.
- Veille et interventions appropriées en cas de pollution par hydrocarbures.

Plus globalement, les projets pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, devront ainsi faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences.

La commune, Bretagne Vivante - SEPNB, les scientifiques les pêcheurs et le conservatoire du littoral sont les partenaires privilégiés pour la définition de mesures de gestion appropriées. A travers cette proposition de périmètre, les différents usagers de la zone marine pourront faire converger leurs préoccupations pour une meilleure connaissance et protection des oiseaux marins. A cet égard, sans anticiper sur la phase de concertation, des usages et des pratiques respectueux des espèces et habitats marins pourront faire l'objet de contrats Natura 2000.

Ces orientations, envisagées dans un cadre plus large et à partir d'objectifs complémentaires (ressources halieutiques), en associant d'autres aires marines et d'autres acteurs pourraient également être déclinées à partir de la palette d'outils définie par la Loi du 14 avril 2006, à l'instar d'un parc naturel marin, outil de concertation et de gestion adapté à cette échelle de territoire.

Sources/Bibliographie :

Bargain B., Deliou N., 2004. *Inventaire cartographique et état de conservation des espèces de faune d'intérêt patrimonial sur le site Natura 2000 de l'archipel des Glénan*. Bretagne Vivante – SEPNB, 75 p.

Cadiou B. et al., 2004. *Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000)*. Editions Biotope, Mèze, 218 p.

Courtel J.E. (coord.), 1998. *Quel avenir pour la façade atlantique? Réflexions à partager, pour agir mieux ensemble*, DATAR, Secrétariat général à la mer : <http://www.bretagne-environnement.org/telecharger/1049200288-le-littoral-breton.pdf>

Le Nevé A. et al., 2004. *Sternes de Bretagne. Observatoire 2003*. Contrat Nature « oiseaux marins » 2003-2006. Bretagne Vivante – SEPNB / Conseil régional de Bretagne / Conseil général des Côtes d'Armor / Conseil général du Finistère. 69 p.

ZPS DUNES ET COTES DE TREVIGNON

Espèces présentes dans le périmètre de la ZPS			Espèces inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux	Oiseaux pouvant justifier la désignation de ZPS marines	Statut de l'espèce
Code	Nom vernaculaire	Nom latin			
A156	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>			Migrateur-Hiv
A157	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>			Migrateur-Hiv
A148	Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>			Hivernant
A046	Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>			Hivernant
A082	Busard Saint Martin	<i>Circus aeruginosus</i>			Migrateur
A081	Busard des roseaux	<i>Circus cyaneus</i>			Hivernant
A021	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>			Hivernant
A151	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>			Hivernant
A162	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>			Migrateur
A168	Chevalier guignette	<i>Actitis hypomeucos</i>			Migrateur
A166	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>			Migrateur
A131	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>			Migrateur
A063	Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>			Hivernant
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>			Hivernant
A061	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>			Hivernant
A067	Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>			Hivernant
A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>			Hivernant
A183	Goéland brun (*)	<i>Larus fuscus (*)</i>			Hivernant
A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>			Hivernant
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>			Migrateur
A017	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>			Hivernant
A138	Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>			Nicheur
A008	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>			Hivernant
A004	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus rufficollis</i>			nicheur
A007	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>			Hivernant
A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>			Hivernant
A197	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>			Migrateur
A199	Guillemot de troïl	<i>Uria aalge</i>			Hivernant
A069	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>			Hivernant
A029	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>			Migrateur
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>			Hivernant
A065	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>			Hivernant
A229	Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>			Hivernant
A177	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>			Migrateur
A177	Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>			Migrateur
A200	Pingouin torda	<i>Alca torda</i>			Hivernant
A002	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>			Hivernant
A003	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>			Hivernant
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>			Hivernant
A053	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>			nicheur
A034	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>			Migrateur
A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>			Migrateur
A192	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>			Migrateur
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>			Migrateur

(*) : espèces inscrites dans les annexes de la convention OSPAR